



## **Séance du Conseil municipal Du mardi 28 février 2017**

**Absente excusée : Christelle GRELIER**

**Absent excusé : Claude BOUTET**

### **0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 janvier 2017**

#### **1- DELIBERATIONS**

##### **1.1 – Présentation et vote des Comptes Administratifs 2016**

Chaque conseiller reçoit un Compte Administratif pour les 4 collectivités, à savoir :

**Commune / Assainissement/ Eco-Quartier/ ZA des Plantes**

Isabelle présente en détail les réalisations budgétaires de 2016.

##### **Vote du Conseil municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents

##### **1.2 – Vote des Comptes de Gestion 2016**

Les comptes du Trésorier correspondent aux comptes Communaux.

##### **Vote du Conseil Municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents

### **1.3 – Avenant n°2 à la Convention pour transmission électronique des documents budgétaires**

Nous souhaitons désormais télétransmettre les documents budgétaires par voie électronique.

Pour cela, nous devons signer un avenant avec la Préfecture

#### **Vote du Conseil Municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents

### **1.4– Demande d'acquisition de terrain**

Par courrier du 25 janvier 2017, Mme Marie-Jeanne VIVIES, nous fait part de son souhait d'acquérir un terrain communal cadastré ZD 28, situé à la Godrie d'une superficie de 410 m<sup>2</sup>. Ce terrain correspondant au barème des terrains non agricoles du 09 avril 2013, soit 0.15 € le m<sup>2</sup>. D'où un montant global de 61.50 €.

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

*Annexe 1 : plan*

#### **Vote du Conseil Municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents

### **1.5 – ADS : avenant n°1**

Suite au transfert d'instruction des dossiers d'urbanisme de la DDTM vers l'ADS pour 4 nouvelles communes (Breuil-Barret, Saint Sulpice en Pareds, Saint Hilaire de Voust et Saint Maurice le Girard) la signature d'un avenant entre la CCPLC et chaque commune concernée est nécessaire.

#### **Vote du Conseil Municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents

### **1.6 – Logement place du Puits Bouché : convention APL**

Pour l'obtention de la subvention départementale dite PALULOS pour la réhabilitation du logement place du Puits Bouché, le Conseil Départemental nous demande la signature d'une convention APL (Aide Personnalisée au Logement).

Cette convention sera conclue entre le Conseil Départemental et la Commune d'Antigny.

**Vote du Conseil Municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents

**1.7 – EBH : Tarifs de location et mise à jour du règlement**

Les tarifs ainsi que le règlement en vigueur de l'EBH datant du 15 juillet 2012, il nous a semblé opportun de modifier les tarifs et de mettre à jour le règlement (en tenant compte du nouveau matériel mis à disposition).

*Annexe 2 : tarifs 2017 proposés avec application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017*

**Vote du Conseil Municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents

**1.8 – Accord pour l'intervention d'un archiviste dans notre local d'archives**

Suite au passage en mairie de Mme BONNIER, archiviste du Centre de Gestion et de son devis, le service des Archives nous demande de confirmer notre accord pour son intervention courant 2018.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer le devis estimé à 8 000 €.

Pour information, ce devis a été transmis au Service des Archives Départementales qui a approuvé le montant ainsi que le travail à réaliser : inventaire, classement, élimination, organisation de la salle d'archives

**Vote du Conseil Municipal**

Ok à l'ensemble des conseillers présents

## **2 - DOSSIERS EN COURS**

### **2.1 - Maison d'Assistantes Maternelles**

Yanic GUERIN nous a transmis l'estimation des travaux concernant l'aménagement du Presbytère en MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

L'avant-projet a été divisé en 8 lots séparés pour un coût global de 154 500 € HT soit 185 400 € TTC.

Cette estimation comprend le remplacement des ouvertures de l'étage.

Les frais d'études et de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 19 312.50 HT soit 23 175.00 TTC

### **2.2 – Salle de Sports**

En plus du dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), une demande de FSIL (Fonds de Soutien Investissements Locaux) a été déposée.

Liste des subventions escomptées :

- DETR : 231 840 €
- FSIL : 260 464 €
- Région : 50 000 €
- CCPLC : 25 935 €
- Sydev : 50 000 €

**TOTAL : 618 239 €**

### **2.3 – Taux 2017**

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 n'a pas encore été transmis en mairie.

Cependant, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur un vote de taux constants ou sur une augmentation des taux pour 2017.

Dans ce dernier cas, avec quel pourcentage d'évolution ?

Après discussion, l'ensemble des conseillers présents adoptent l'évolution des taux de 1%

### **2.4 – Friche Couture**

RDV fixé avec l'EPF le 3 mars pour finaliser la convention acceptée lors du Conseil Municipal du mois de janvier (description des engagements des parties, calendrier et phasage des travaux)

### **2.5 – ZA des Plantes - Orange**

Pour information, montant des travaux de viabilisation des 3 parcelles de la ZA des Plantes : 694.80 € TTC pour le branchement des 3 lots par France Telecom

### **3- DIVERS**

#### **3.1 – Recensement de la Population**

Dans l'ensemble, le recensement de la Population s'est bien déroulé. Globalement, les Agents Recenseurs ont dépassé l'objectif des réponses aux questionnaires par internet, soit 63%.

Cette année, les récalcitrants ont profité du système internet et n'ont pas tenu leur promesse de répondre en ligne.

Les résultats provisoires sont :

- Nombre de logements 497 (dont 430 résidences principales)
- Nombre d'habitants recensés : 968
- Nombre de résidents à la Maison de retraite : 76

**Soit un total de 1044 habitants (population municipale)**

A ce total, l'INSEE rajoutera la population comptée à part (par exemple les jeunes résidant dans une autre commune pour leurs études) pour obtenir la population totale.

Pour information, entre 2 recensements l'INSEE calcule la population légale pour chaque commune chaque année.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, estimations suivantes :

- **Population municipale : 1056**
- Population comptée à part : 26
- Population totale : 1082

#### **3.2 - Festiflipette**

Présentation du projet, suite au RDV entre les organisateurs et la municipalité.

Un nouveau rendez-vous sera programmé pour une mise au point de l'organisation avec les responsables

*Annexe 3*

#### **3.3 – Proposition pour dénomination de l'accès aux 2 nouvelles constructions rue des plantes**

Impasse des Plantes

#### **3.4 – Voir création d'un groupe d'acteurs pour la cession des anciens chemins de l'Association Foncière**

#### **3.5 – Projets d'aménagements paysagers de l'ilôt central du Lotissement des Bruyères et du bassin d'orage du Clos de l'Etang.**